



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : <b>Maison individuelle</b> Adresse : <b>57 chemin de Sablonnières</b> <b>24260 SAVIGNAC-DE-MIREMONT</b> Nombre de Pièces : <b>5</b> Numéro de Lot : <b>Sans objet</b> Référence Cadastre : <b>NC</b>	Descriptif du bien : <b>Maison individuelle</b> Emplacement constaté : <b>Habitation meublée</b> Situation du lot ou des lots de copropriété Etage : <b>Sans objet</b> Bâtiment : <b>Sans objet</b> Porte : <b>Sans objet</b> Escalier : <b>Sans objet</b> Mitoyenneté : <b>OUI</b> Bâti : <b>NON</b> Document(s) joint(s) : <b>Néant</b>
--	---

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Monsieur LAFLAQUIERE**  
 Qualité : **Particulier**  
 Adresse : **57 Chemin de Sablonnières**  
                   **24260 SAVIGNAC-DE-MIREMONT**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :  
 Qualité :  
 Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le propriétaire**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **JOFFRE Aurélien**  
 Raison sociale et nom de l'entreprise :  
           **SAS T2L Expertise**  
 Adresse : **21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC**  
 N° siret : **80792986400013**  
 N° certificat de qualification : **CPDI 5147**  
 Date d'obtention : **05/03/2019**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT**  
**116b rue Eugène Pottier**  
 35000 RENNES

Organisme d'assurance professionnelle :

N° de contrat d'assurance :

Date de validité du contrat d'assurance :



**D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>RDC</b>		
<b>Cuisine</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte d'entrée n°1 Dormant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte d'entrée n°1 Dormant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte d'entrée n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte d'entrée n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
<b>Bureau</b>	Fenêtre n°1 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
<b>Dégagement n°1</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois sur solivage bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
<b>Placard n°1</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
<b>Salle d'eau</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.	
<b>WC</b>	Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>Placard n°2</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
<b>Séjour</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois sur solivage bois	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
<b>Placard n°3</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois sur solivage bois	Absence d'indices d'infestation.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>Garage</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois sur solivage bois	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.	
<b>Façades</b>	Mur - Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.
	Conduit de fluide - Métal	Absence d'indices d'infestation.
<b>Extérieur</b>	Végétation, souches, piquets, poteaux et débris bois - Bois	Absence d'indices d'infestation.
<b>RDC/1er</b>		
<b>Escalier</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Pierres, mortier Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Ensemble des marches - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Ensemble des contre-marches - Bois	Absence d'indices d'infestation.
<b>1er</b>		
<b>Dégagement</b>	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>n°2</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Garde-corps - Bois	Absence d'indices d'infestation.
<b>Placard n°4</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Plancher - Bois	Absence d'indices d'infestation.	
<b>Salle d'eau/WC</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.	
<b>Dégagement n°3</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
Chambre n°1	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Allège - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.	
Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.	
Placard n°5	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Bois	Absence d'indices d'infestation.
Chambre n°2	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation.





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Allège - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	<b>Placard n°6</b>	Mur - Placoplâtre Peinture
Porte n°1 Dormant - Bois Vernis		Absence d'indices d'infestation.
Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis		Absence d'indices d'infestation.
Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis		Absence d'indices d'infestation.
Porte n°2 Dormant - Bois Vernis		Absence d'indices d'infestation.
Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis		Absence d'indices d'infestation.
Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis		Absence d'indices d'infestation.
Plafond - Placoplâtre Peinture		Absence d'indices d'infestation.
Plancher - Bois		Absence d'indices d'infestation.
<b>Chambre n°3</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Pierres, mortier Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Bois	Absence d'indices d'infestation.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
<b>Placard n°7</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
<b>Placard n°8</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
<b>Grenier n°1</b>	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Isolant	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
<b>Grenier n°2</b>	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Isolant	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
<b>2ème</b>		
<b>Combles</b>	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Isolant	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



**E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION**

**Revêtement sous toiture (doublage) ne permettant pas l'accès à la structure (charpente).**

**CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES** *(ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission)*

Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.

**Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.**

Grenier n°3 (1er) : Pas d'accès  
 Grenier n°4 (1er) : Pas d'accès

**F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION**

Les faces des planchers cachées par un revêtement collé (Moquettes, revêtement PVC etc) n'ont pas été contrôlées car inaccessibles sans dégradation.

Ouvrages et parties d'ouvrages invisibles sans démontage ou dégradations.

Les murs derrière les doublages (Placo, Plâtre, Briques etc) n'ont pas été contrôlés car inaccessibles sans dépose des cloisons.

Les sols et pans de mur inaccessibles du fait de la présence des meubles fixes (Cuisine, Salle de Bain) n'ont pas été contrôlés.

Tout ouvrage de bois (impossibilité technique d'accès sans travaux destructifs de la structure) noyé dans la maçonnerie ou sous plâtres, dans une structure bois (solivage entre étages, planchers) n'ont pas été contrôlés.

Vide sous doublage et plafond inaccessible, par conséquent les sondages n'ont pas été exhaustifs. Tout ouvrage se rapportant aux pièces non visitées citées en E.

**G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES**

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



**H CONSTATATIONS DIVERSES**

**Il a été repéré d'autres polluants organiques du bois, nous vous conseillons de faire réaliser un état parasitaire sous référence de la norme NF P 03-200.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

**RESULTATS**

**Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.**


**NOTE**

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **03/07/2021**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

**CACHET DE L'ENTREPRISE**

<p>Signature de l'opérateur</p> 	<p>Référence : <b>LAFLAQUIERE 6055 04.01.21 T</b>                  Fait à : <b>MONTIGNAC</b> le : <b>04/01/2021</b>                  Visite effectuée le : <b>04/01/2021</b>                  Durée de la visite : <b>1 h 00 min</b>                  Nom du responsable : <b>PONS Julien</b>                  Opérateur : Nom : <b>JOFFRE</b>                  Prénom : <b>Aurélien</b></p>
--	--

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.  
 Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



**Certificat de compétences  
Diagnosticueur Immobilier**

N° CPDI5147 Version 001

Je soussigné, **Philippe TROYAUX**, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur JOFFRE Aurélien**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 05/03/2019 - Date d'expiration : 04/03/2024
<b>DPE individuel</b>	<b>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel</b> Date d'effet : 08/04/2019 - Date d'expiration : 07/04/2024
<b>Electricité</b>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 16/01/2019 - Date d'expiration : 15/01/2024
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 15/01/2019 - Date d'expiration : 14/01/2024
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 06/02/2019 - Date d'expiration : 05/02/2024
<b>Termites</b>	<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine</b> Date d'effet : 05/03/2019 - Date d'expiration : 04/03/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 18/04/2019.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

\*\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de travaux de confortement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inondation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'installation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 4 août 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticueur

Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



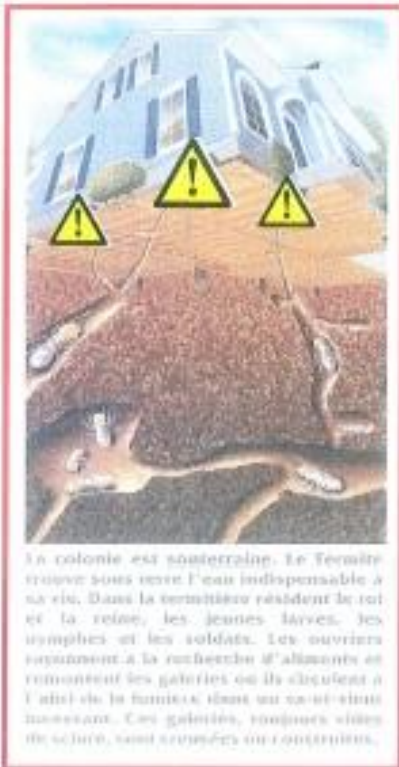
CPE DI FR 11 rev13

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites





# CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES



La colonie est souterraine. Le termitier trouve sous terre l'eau indispensable à sa vie. Dans la termitière résident le roi et la reine, les jeunes larves, les nymphes et les soldats. Les ouvriers travaillent à la recherche d'aliments et remontent les galeries où ils circulent à l'aide de la fumée, dont un savoir-vivre important. Ces galeries, toujours situées de sûreté, sont construites sur l'extérieur.

Le rapport - Etat du bâtiment relatif aux termites - fait état de présence de Termites ou d'indices de présence de Termites. Pour lutter efficacement contre ces insectes, il est indispensable de bien connaître leurs habitudes ...

Les termites sont caractérisés en particulier par des insectes blanchâtres, de 5 à 7 millimètres de long, peu visibles hors de leur milieu naturel, la terre et le bois. Ils possèdent une organisation sociale avec reproducteurs mâles et femelles, ouvriers, soldats et larves.

**Bois Attaqués :** Toutes les essences de bois, les Termites s'attaquent même aux plastiques, caoutchouc, textiles, polystyrène.

**ATTENTION :** Les termites faussement appelés "fourmis blanches" sont souvent confondus avec cette espèce d'Hyménoptère.



Les termites creusent le bois de l'intérieur. Le bois s'affaiblit et ne peut plus jouer son rôle dans le maintien de la structure de la construction.

Ils peuvent dégrader tous les objets constitués de bois (meubles...) et de cellulose (papiers, livres...). Lorsqu'ils recherchent leur nourriture ils endommagent parfois les matériaux tendres qui se trouvent sur leur chemin (plâtre, isolants, papiers peints...).



L'activité de ces insectes peut causer des effondrements d'équipements (parquets, plafonds, chambranles,...) voire l'écroulement de constructions laissées à l'abandon.



Lorsqu'ils rencontrent des matériaux trop durs, les termites les contournent en construisant des galeries faites de particules agglomérées. Ils peuvent également s'adapter et utiliser des conduits existants pour se déplacer (gaines électriques...).

## PROTEGER LE BÂTIMENT

Dans les régions infestées, avant ou après la construction d'un bâtiment, il convient de prendre les mesures adaptées pour protéger sa maison. Chaque propriétaire peut prendre des précautions élémentaires et effectuer des contrôles sur les endroits sensibles et propices aux infestations. **ATTENTION :** l'élimination des déchets infestés par les termites doit se faire dans le respect de la réglementation en vigueur (consulter les services municipaux pour plus de précisions)

- Éliminer tous les débris cellulostiques dans le voisinage du bâti : cartons, souches, plaquets et tout bois de coffrage (surtout ne pas enterrer).
- Éliminer toute la végétation à l'endroit de la construction, sur une bande de deux mètres au-delà du périmètre.
- Éliminer tous les points d'humidité stagnante / stopper les fuites d'eau.
- En cas de travaux, utiliser de préférence des bois d'œuvre ayant subi un traitement préventif contre les Termites
- Ne pas stocker du bois de chauffage le long des murs.
- N'entreposez pas les bois, cartons, emballages dans les caves, remises, vid-sanitaires à même le sol.
- Appuyez-vous sur les professionnels du traitement de votre secteur pour avoir un avis technique concernant votre situation



Le danger, et par la même, l'étendue des destructions provoquées par les termites, provient du fait que l'on ne voit rien, que l'on n'entend rien. Parfois, en outre, le travail destructeur s'accomplit avec une foudroyante rapidité.

Il est à noter, en règle générale, que les bois altérés par les champignons, qui sont l'indice d'une présence d'humidité, ont la préférence des termites.

Les termites sont lucifuges et redoutent toute exposition à l'air. Ainsi, les galeries faites par les termites sont de deux types : soit creusées dans le sol ou les matériaux tendres tels que le bois, les matières plastiques, le plâtre ; soit construites avec un mélange de terre, de particules de bois, d'excrément et de salive à la surface de matériaux trop durs pour pouvoir être forés, comme le béton, le ciment et la pierre. Elles forment alors un réseau de petits cordons ou cordonnets courant sur les murs.